

Réf: AT/DOT47/SDFS/0495/2021

GHARDAIA Le: 28/10/2021

A Mr: **BARKA LAID**

Représentant de l'entreprise EURL  
**BARKA GRANDS TRAVAUX**

## Objet : Mise en demeure

Monsieur, adéquation

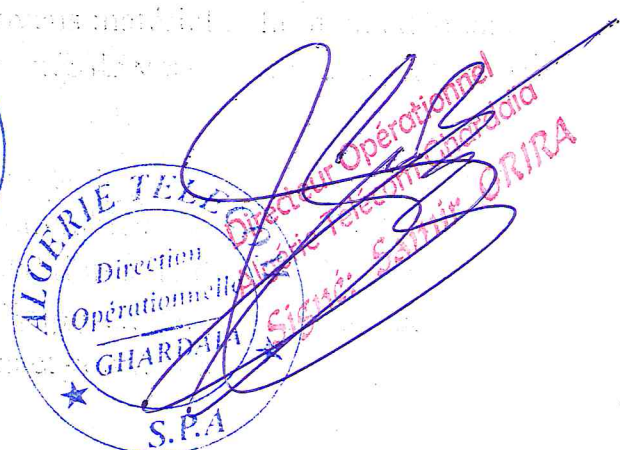
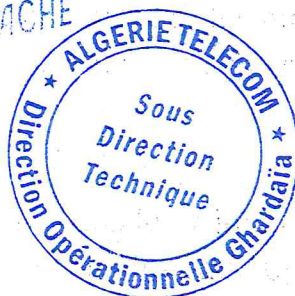
- Vu l'établissement de contrat N 040/AT/DO47/DSFS/DAL/SACH/2021, portant sur la réalisation des travaux canalisation Lot N 02 : CREATION CANALISATION FTTH cité 100 LOGTS ELHADABA.
- Vu l'ODS de démarrage N° 020/AT/DO47/SDT/2021 du 22/06/2021.
- Vu le délai contractuel arrêté a 35 jours calendaire.

Votre entreprise sise à HAI ELMENADMA OUARGLA mobile 0660455456 et Fax 029 712 947 inscrite au registre commerce N 30/00-0124008 B07 est mis en demeure a l'effet:

- De prendre toute les mesures nécessaires pour démarrer les travaux
- De prendre toute les mesures nécessaires pour rattraper le retard enregistré.
- De renforcer le chantier par les moyens matériel et humain adéquats conformément aux engagements signés de votre part afin de rattraper le retard enregistré.

Faute d'obtempérer aux injections de la présente mise en demeure, en l'absence de réponse de votre part dans les 7 jours ouvrables qui suivent la date de réception du présent écrit, la direction opérationnelle de Ghardaïa sera dans l'obligation de prendre les mesures qui s'imposent en la circonstance conformément aux clauses réglementaires et contractuelle.

Sous-Directeur Technique  
Signé: Bedjedine RAACHE





Réf: AT/DO47/SDT/DRA/ 20/2022.

GHARDAIA le: 07/04/2022

A

## Monsieur Le Responsable de SARL BARAKA

### OBJET: deuxième mise en demeure.

Monsieur,

Vu le marché N°: **AT/DO47/SDT/DRT/040/2021** portant sur les travaux de développement et de maintenance de la canalisation FTTH pour le: **LOT N°02: Création Canalisation FTTH cité 100 logts AADL EL HADABA - METLILI.**

- Vu Mise en demeure N° **195 /2021** du **28/10/2021.**
- Vu l'ODS de démarrage N° **20/2021** du **22/06/2021.**
- Vu le délai contractuel arrêté à **Trente cinq (35) jours.**
- Vu l'ouverture de chantier le **27/06/2021.**

Votre **SARL BARKA LAID** dont le siège du chef fil est sis à **HAI ELMEKHADMA OUARGLA** inscrit au registre commerce N°: **30/00 – 0124008 B 07** est **MISE EN DEMEURE** à l'effet:

- De prendre toutes les mesures nécessaires pour rattraper le retard enregistré
- De renforcer le chantier par les moyens matériels et humains l'achèvement des travaux dans les plus brefs délais.

Faute d'obtempérer aux injonctions de la présente mise en demeure, et sans préjudice des autres recours qu'Algérie Télécom détient au titre du marché, il sera procédé à l'application des mesures coercitives prévues par la réglementation en vigueur.

**Veillez croire, Monsieur, à l'expression de mes salutations les plus respectueuses**

LE DIRECTEUR



Directeur Opérationnel  
Des Télécommunications P/I  
Ghardaïa  
Signé: Bereddine RAACHE